

CA14 08 0118

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la Salle du Conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi, 4 mars 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Le maire : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire de l'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire du Conseil d'arrondissement.

CA14 08 0119

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 10 mars 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance générale du 10 mars 2014, tel que modifié au point 30.20 (sommaire décisionnel 1142431001).

ADOPTÉ.

CA14 08 0120

Soumis procès-verbal de la séance générale du 4 février 2014 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 4 février 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0121

Première période de questions du public, de 19 h 32 à 19 h 33

Aucune question ne fut posée.

CA14 08 0122

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500001) :

CONSIDÉRANT qu'en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits des femmes, le Canada a désigné le 8 mars *Journée internationale de la femme*;

CONSIDÉRANT que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2014 *Journée internationale de la femme*, et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes.

Le 4 mars 2014

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mars de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0123

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500002) :

- CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*;
- CONSIDÉRANT QUE la semaine du 21 au 31 mars 2014 a été décrétée *Semaine d'actions contre le racisme*, et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;
- CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;
- CONSIDÉRANT QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2014 *Semaine d'actions contre le racisme* et la journée du 21 mars comme étant la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mars de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0124

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500003) :

- CONSIDÉRANT QUE le World Wildlife Fund a décrété que l'*Heure pour la Terre* se tiendra le 29 mars 2014, entre 20 h 30 et 21 h 30 ;
- CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ;
- CONSIDÉRANT QUE l'événement l'*Heure pour la Terre* a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ;
- CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 29 mars 2014, de 20 h 30 à 21 h 30 l'*Heure pour la Terre*, et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mars de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0125

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500004) :

- CONSIDÉRANT l'importance cruciale de l'éducation et de la formation continue pour le développement d'une citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, l'emploi et la croissance économique, notamment l'économie locale;

Le 4 mars 2014

CONSIDÉRANT	l'importance de valoriser la formation sous toutes ses formes : formation de base, éducation populaire et informelle, formation en milieu de travail, auto-formation, formation à distance, etc. et de développer une culture de l'apprentissage partagée par l'ensemble de la collectivité;
CONSIDÉRANT	l'importance de placer le citoyen et la citoyenne au cœur de son processus d'apprentissage et de démocratiser l'éducation et la formation en les rendant accessibles à tous, à tout moment;
RECONNAISSANT	le rôle de premier plan que joue l'arrondissement dans la formation continue des citoyens et des citoyennes adultes à travers sa bibliothèque, ses équipements culturels, son centre de loisirs, le soutien qu'il accorde aux organismes communautaires, les activités de formation qu'il mène auprès des bénévoles, ainsi que sa participation à l'accueil en français des nouveaux arrivants;
EN CONSÉQUENCE,	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 29 mars au 6 avril 2014 <i>Semaine québécoise des adultes en formation</i> et ce faisant, encourage la population à participer aux diverses activités qui se déroulent au cours de la Semaine dans l'arrondissement et partout sur le territoire montréalais.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour de mars de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0126

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144924004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA14 08 0127

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549003 relatif au lancement d'un appel d'offres public afin d'obtenir les services professionnels d'un laboratoire de sol pour assurer le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sol pour assurer le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil.

Le 4 mars 2014

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
- Un représentant de la Division greffe et ressources matérielles
- Un représentant de la Division des parcs

ADOPTÉ.

CA14 08 0128

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, rues des Équinoxes et des Montérégiennes - Phase 3A-3-2B (volet 1) et rue Wilfrid-Reid - Phase 4 (volet 2).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, rues des Équinoxes et des Montérégiennes - Phase 3A-3-2B (volet 1) et rue Wilfrid-Reid - Phase 4 (volet 2).

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
- Un représentant de la Division greffe et ressources matérielles
- Un représentant de la Division des parcs

ADOPTÉ.

CA14 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, rues des Équinoxes et de la Montérégienne - Phase 3A-3-2B (volet 1) et rue Wilfrid-Reid - Phase 4 (volet 2).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, rues des Équinoxes et de la Montérégienne - Phase 3A-3-2B (volet 1) et rue Wilfrid-Reid - Phase 4 (volet 2).

Le 4 mars 2014

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
- Un représentant de la Division greffe et ressources matérielles
- Un représentant de la Division des parcs

ADOPTÉ.

CA14 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux de mise aux normes des feux de circulation du réseau local.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux de mise aux normes des feux de circulation du réseau local.

ADOPTÉ.

CA14 08 0131

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175014 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans - Demande de soumissions 14-13329.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.)	762 965,13 \$
178001 Canada inc. / Groupe Nicky	864 033,39 \$ (corrigé)
Les Paysagements Lumi-vert inc.	1 333 700,38 \$
9185-0628 Québec inc. (Les Paysagiste Ampro inc.)	1 343 034,88 \$ (corrigé)

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.)** le contrat pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 28 janvier 2014, totalisant la somme de 762 965,13 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175014 : 688 216,12 \$) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 4 mars 2014

CA14 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour trois ans - Demande de soumissions 14-005.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
178001 Canada inc. / Groupe Nicky	333 749,43 \$
Pavage De Béton Guy Thibodeau inc.	452 765,80 \$ (corrigé)
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	463 732,35 \$
Les Fermes Michel Bastien inc.	533 949,36 \$
LV Construction	541 530,76 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	740 795,42 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **178001 Canada inc. / Groupe Nicky** le contrat pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 janvier 2014, totalisant la somme de 333 749,43 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175013 : 301 051,41 \$) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0133

Soumis sommaire décisionnel numéro 114454012 relatif aux travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2014 – Demande de soumissions 14-502.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	
Le Meilleur Ramoneur inc.	1er conduit	2ième conduit ou autre
Maison résidentielle	20,50 \$	20,50 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	31,00 \$	31,00 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle	100,00 \$	100,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le Meilleur Ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 janvier 2014, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA14 08 0134

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175015 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-13403.

Le 4 mars 2014

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)	61 672,59 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2014, totalisant la somme de 61 672,59 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120175015 : 55 630,42 \$) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0135

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679003 relatif à une dépense en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

ATTENDU la résolution numéro CG13 0335 adoptée par le Conseil d'agglomération à la séance du 29 août 2013 et autorisant des ententes-cadres avec les firmes Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée d'une durée approximative de huit mois, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées - Soumission 13-12670 (entente contractuelle 882505);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 266 742 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1143679003 : 240 608,82 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0136

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-13427.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Location Kiroule inc.	83 652,26 \$ (corrigé)
Location Sauvageau inc.	84 149,20 \$
Location Discount (2313-7292 Québec inc.)	87 255,31 \$ (corrigé)
Via Route Location (2313-7292 Québec inc.)	116 189,68

Le 4 mars 2014

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Kiroule inc.** le contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 7 février 2014, totalisant la somme de 83 652,26 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1140344002 : 75 456,79 \$) :

2130.0010000.304737.04121.55205.000000.0000.000000.000000.000000.00000 45 848,43 \$

2430.0010000.304719.07165.55205.000000.0000.000000.000000.000000.00000 20 700,66 \$

2430.0010000.304761.07167.55290.000000.0000.000000.000000.000000.00000 8 907,71 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0137

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143331001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation d'une étude sur l'état du bâtiment pour la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent - Demande de soumissions 14-503.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Beaupré Michaud et Associés, Architectes	45 272,56	30,90
MDA Architectes en partenariat avec CBA, BVA, JMCA	53 825,13 \$ (corrigé)	23,87

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Beaupré Michaud et Associés, Architectes** le contrat pour la préparation d'une étude sur l'état du bâtiment pour la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 février 2014, totalisant la somme de 45 272,56 \$, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1143331001 : 40 837,13 \$ \$) :

2430.0010000.304773.09007.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0138

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface dans le développement résidentiel Challenger ouest, phase 4A - Demande de soumissions 14-504.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Inspec-Sol inc.	78 568,80 \$	15,62
Labo S.M. inc.	83 398,69 \$	15,17
Groupe Qualitas inc.	88 496,77 \$	14,75

Le 4 mars 2014

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Inspec-Sol inc.** le contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface dans le développement résidentiel Challenger ouest, phase 4A, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 février 2014, totalisant la somme de 78 568,80 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378005 : 70 871,28 \$) :
2430.0010000.304711.01301.54301.014201

ADOPTÉ.

CA14 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344001 relatif à l'octroi d'un contrat pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-13432.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Service de peinture Eric inc.	99 083,15 \$
Éclair Plus Peinture	114 287,15 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Service de peinture Eric inc.** le contrat pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 février 2014, totalisant la somme de 99 083,15 \$ sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344001) :
2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
44 687,90 \$
2430.0010000.304732.07151.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000
44 687,90 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues et de réfection du réseau souterrain d'éclairage des rues Gray Circle et De l'Église - Demande de soumissions 14-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Électricité Grimard inc.	235 699,63 \$ (corrigé)
Laurin, Laurin (1991) inc.	250 278,50 \$ (corrigé)
Systèmes Urbains inc.	284 416,60 \$

Le 4 mars 2014

Neoelect inc.	291 899,95 \$ (corrigé)
Bruneau Électriques inc.	309 635,99\$ (corrigé)
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	320 357,73\$ (corrigé)

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Électricité Grimard inc.** le contrat pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues et de réfection du réseau souterrain d'éclairage des rues Gray Circle et De l'Église, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 février 2014, totalisant la somme de 235 699,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673003 : 212 608 \$) :

6430.3011004.801150.03141.57201.000000.0000.115022.000000.19010

ADOPTÉ.

CA14 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens entre l'entrée Bombardier et le boulevard Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens entre l'entrée Bombardier et le boulevard Marcel-Laurin .

ADOPTÉ.

CA14 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134184004 relatif au mandat à confier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'enregistrer des plaidoyers de culpabilité et payer l'amende afférente aux constats d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

ATTENDU que le ou vers le 8 août 2013, la Ville de Montréal recevait les constats d'infraction numéros 302778 1 000870640 (numéro de Cour 500-63-011218-135) et 302778 1 000870657 (numéro de Cour 500-63-011219-133);

ATTENDU les recommandations du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater Me Simon Jolin-Barrette, avocat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin d'enregistrer des plaidoyers de culpabilité et payer l'amende afférente aux constats d'infraction no 302778 1 000870640 (1 972,50 \$) et 302778 1 000870657 (1 580 \$) émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU l'offre du procureur de réduire les amendes, de limiter les frais à un constat d'infraction et l'autre sans frais, soit 1972,50 \$ (302778 1 000870640) et 1 580 \$ (302778 1 000870657);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 mars 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De mandater Me Simon Jolin-Barrette, avocat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin d'enregistrer des plaidoyers de culpabilité.
2. De payer l'amende afférente aux constats d'infraction numéros 302778 1 000870640 et 302778 1 000870657 émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.
3. D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1134184004: 3 552,50 \$) :
2430.0010000.304710.01601.54305.010475.0000.000000.000000.000000.000000
4. D'émettre des chèques de 1 962,50 \$ et de 1 580 \$ libellés à l'ordre du Ministre des finances.

ADOPTÉ.

CA14 08 0143

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299005 relatif à une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent dans le cadre des activités entourant son 35^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don 1 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 35^e anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299005 : 1 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000001

ADOPTÉ.

CA14 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299006 relatif au versement d'une contribution financière au Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080062 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} février 2011 et autorisant la signature d'une convention avec le Musée des maîtres et artisans du Québec pour le versement d'une subvention de 85 000 \$ par année pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'entente quinquennale de soutien financier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 85 000 \$ \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour l'année 2014.
- 2.- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à négocier une nouvelle entente triennale pour la période 2015 à 2017.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299006 : 85 000 \$) :
2430.0010000.304748.07251.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 4 mars 2014

CA14 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299002 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080095 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012 et accordant une subvention de 12 500 \$ par année au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour les années 2012, 2013 et 2014;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le troisième versement de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense, entièrement assumée par la Ville centre, au compte au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA326034 : 12 500 \$)

2101.0010000.101177.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144019003 relatif à un versement de 4 000 \$ pour une résidence en cinéma et pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle dans le quartier Chaméran.

ATTENDU que dans le cadre d'un appel à projet lancé à l'automne 2013 par le Conseil des arts de Montréal, l'arrondissement et la Direction de la culture et du patrimoine, en tant que partenaires de ce projet, ont accepté d'accueillir en résidence cinématographique, la cinéaste Catherine Proulx pour une période d'environ six mois;

ATTENDU qu'une bourse de 15 000 \$ est offerte à la cinéaste, dont 7 000 \$ provient du Conseil des arts de Montréal, 4 000 \$ de la Direction de la culture et du patrimoine et 4 000 \$ de l'arrondissement;

ATTENDU que le projet soumis par la cinéaste porte sur deux éléments soit, l'écriture d'un scénario de documentaire sur le quartier Chaméran et la réalisation d'un projet de médiation culturelle avec les enfants du quartier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le versement de 4 000 \$ à madame Catherine Proulx pour une résidence en cinéma et la réalisation d'un projet de médiation culturelle dans le quartier Chaméran.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144019003 : 4 000 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024089.00000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299004 relatif à l'utilisation du parc Gohier, un accompagnement et un soutien matériel pour la deuxième édition du *Festi'Santé*.

ATTENDU que le Centre communautaire Bon Courage organise l'événement *Festi'Santé* le 31 mai 2014.

ATTENDU que l'événement *Festi'Santé* vise à promouvoir un mode de vie sain et actif auprès des familles laurentiennes ;

Le 4 mars 2014

ATTENDU que plusieurs exposants, dont des partenaires du milieu communautaire, sont attendus pour échanger, offrir des animations et des ateliers de sensibilisation sur les thèmes de la santé et des saines habitudes de vie ;

ATTENDU que l'édition 2013 a rassemblé plus de 2000 personnes ;

ATTENDU la présence attendue de différents professionnels de la santé ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder au Centre communautaire Bon Courage la gratuité pour l'utilisation du parc Gohier pour la tenue de la deuxième édition du Festi'Santé, le 31 mai 2014.
- 2.- D'autoriser l'accompagnement nécessaire en ressources humaines et un soutien matériel pour la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050004 relatif à une subvention une subvention au Club de patinage artistique de Saint-Laurent pour son quarantième anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Laurent pour son quarantième anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050004 : 1 000 \$).

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0149

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299003 relatif à un don d'ordinateurs usagés au Comité logement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080622 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et autorisant la disposition, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non-lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec);

ATTENDU que le Comité logement de Saint-Laurent favorise l'accessibilité à des logements de bonne qualité à un coût abordable pour les ménages laurentiens;

ATTENDU que le Comité logement de Saint-Laurent souhaite mettre des postes informatiques à la disposition de citoyens n'ayant pas d'ordinateur pour faire des recherches et consulter certaines ressources;

ATTENDU le peu de moyen financier dont dispose l'organisme;

ATTENDU que l'arrondissement possède présentement des équipements désuets qui ne sont pas utilisés;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un don de quatre ordinateurs usagés au Comité logement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

Le 4 mars 2014

CA14 08 0150

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144019002 relatif au bilan de situation en développement social.

ATTENDU que le premier bilan de situation en développement social de l'arrondissement a été produit en 2004;

ATTENDU la mise à jour du bilan de situation en développement social débutée en 2010 et terminée en octobre 2013;

ATTENDU que ce bilan sert d'outil de référence et de travail auprès des différents services de l'arrondissement et des partenaires du milieu communautaire;

ATTENDU que le bilan présente un portrait statistique du territoire et aborde différents thèmes tels: petite enfance et éducation, saines habitudes de vies, sécurité alimentaire et agriculture urbaine, habitation et vie communautaire etc.;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter le bilan de situation en développement social.
- 2.- D'autoriser la diffusion du bilan de situation en développement social pour le printemps 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0151

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144019004 relatif au plan d'action Municipalité Amie des Enfants, édition 2014-2016.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080646 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, au nom de l'arrondissement de Saint-Laurent, un dossier de candidature visant à obtenir la certification *Municipalité amie des enfants*;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a été reconnu officiellement comme étant *Municipalité Amie des Enfants*;

ATTENDU que l'accréditation émise par le Carrefour action municipale et famille comportait des obligations, dont l'engagement à produire un plan d'action triennal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le plan d'action *Municipalité Amie des Enfants, édition 2014-2016*.

ADOPTÉ.

CA14 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050003 relatif à la proclamation d'une amnistie le 23 avril 2014 pour les documents remis en retard aux bibliothèques du Boisé et du Vieux Saint-Laurent.

ATTENDU que la journée du 23 avril 2014 est proclamée *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter le mercredi 23 avril 2014 Jour d'amnistie pour les amendes dues par les usagers des bibliothèques du territoire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 4 mars 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une amnistie le 23 avril 2014 pour les documents remis en retard aux bibliothèques du Boisé et du Vieux Saint-Laurent dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

ADOPTÉ.

CA14 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144019005 relatif à la programmation événementielle estivale 2014.

ATTENDU la mise sur pied de la Table d'événements publics regroupant les divisions Culture et bibliothèques, Loisirs, développement social et administration, Sports et installations et Relations avec les citoyens;

ATTENDU que les événements de la période estivale contribuent à favoriser une meilleure cohésion sociale, en permettant à l'ensemble de nos citoyens, jeunes et moins jeunes, de faire connaissance et de fraterniser dans un cadre festif;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver programmation événementielle estivale 2014.
- 2.- D'autoriser le chef de division – développement social et administration à signer les contrats afférents.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1144019005 : 50 125 \$) :

2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000	30 000,00 \$
2430.0010000.304761.07167.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000	13 950,00 \$
2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024089.000000.000000	3 000,00 \$
2430.0010000.304732.07151.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000	2 000,00 \$
2430.0010000.304732.07167.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000	600,00 \$
2430.0010000.304732.07167.56590.015037.0000.000000.000000.000000.000000	575,00 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0154

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275001 relatif à l'adhésion aux principes directeurs de la « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

ATTENDU la résolution numéro CM13 0884 adopté par le Conseil municipal à sa séance du 23 septembre 2013 et la réponse du Comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports sur le projet de Montréal, physiquement active;

ATTENDU que la réponse du Comité exécutif mandate la Direction des sports et de l'activité physique à entreprendre les démarches pour que la Ville adhère à la Charte internationale pour l'activité physique;

ATTENDU que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les villes, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs, parmi les neuf suivants :

1. Adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
2. Opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;

Le 4 mars 2014

3. Cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
4. Entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
5. Renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
6. Élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
7. Plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
8. Tenir compte du contexte culturel et moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
9. Faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adhérer aux principes directeurs de la « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

ADOPTÉ.

CA14 08 0155

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050002 relatif à une dépense de 21 300 \$ pour la tenue du 18^e Brunch de l'action bénévole, le dimanche 6 avril 2014, au Centre des loisirs.

ATTENDU que la Semaine nationale de l'action bénévole aura lieu du 6 au 12 avril 2014 sous le thème « Bénévole de la tête aux pieds »;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 21 300 \$ pour la tenue du 18^e Brunch de l'action bénévole, le dimanche 6 avril 2014, au Centre des loisirs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050002 : 19 213,21 \$) :

2430.0010000.304705.07001.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000	270,61 \$
2430.0010000.304705.07001.54701.000000.0000.000000.000000.000000.00000	14 161,84 \$
2430.0010000.304705.07001.54506.000000.0000.000000.000000.000000.00000	3 608,12 \$
2430.0010000.304705.07001.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000	1 172,64 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0156

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1143984002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 mars 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 janvier au 27 février 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 février 2014 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA14 08 0157

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et d'autoriser également les membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Forum stratégique intitulé « La métropole et ses grands projet »

Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

Le 21 mars 2014

1 billet à 517,39 \$ 517,39 \$

8^e gala de reconnaissance en environnement
et développement durable de Montréal

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRÉ-Montréal)

Le 29 avril 2014

1 table de 8 personnes à 600,00 \$ 600,00 \$

Festin Homard et Boeuf

Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

Le 9 mai 2014

2 billets à 175\$ 350,00 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140664003 : 1 323,63 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0158

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142410001 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2014

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs doit remplacer des équipements de nature informatique devenus désuets;

ATTENDU que ces équipements seront achetés en vertu d'ententes cadres conclues par le Service des technologies d'informations (STI) et seront acquis sur plusieurs bons de commandes en cours d'année;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 mars 2014**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2014, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

ADOPTÉ.

CA14 08 0159

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275003 relatif au programme des activités de loisirs printemps-été 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme du printemps se déroulera du 15 mars au 15 juin 2014 et celui de l'été du 16 juin au 1er septembre 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le programme des activités de loisirs printemps-été 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'autoriser le chef de la Division des loisirs, du développement social et de la culture à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA14 08 0160

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146489001 relatif à une subvention au Service de police de la Ville de Montréal pour les services d'une patrouille à vélo pour l'été 2014.

ATTENDU la possibilité pour les arrondissements d'ajouter pour la période estivale un cadet à vélo en surplus du service de base fourni par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

ATTENDU qu'un cadet policier effectuera son travail en patrouillant à vélo le territoire de l'arrondissement, en assurant une présence auprès de la population et en participant à des campagnes de prévention;

ATTENDU qu'au total, il y aura trois cadets à vélos pour l'été 2014, soit deux cadets payés par le SPVM et un cadet payé par l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 9 786 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'instauration d'une patrouille d'un cadet policier à vélo pour une durée de 12 semaines à l'été 2014, soit du 2 juin au 18 août 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146489001: 9 786 \$):

2430.0010000.304763.02801.54590.010493.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142431001 relatif au Plan prioritaire d'arrondissement 2014-2017.

ATTENDU la résolution CA11 080726 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011 et adoptant la programmation prioritaire pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU le Plan prioritaire 2014-2017, sous le thème « Saint-Laurent, une communauté active, attrayante et innovante », définissant les orientations que l'administration laurentienne entend se doter afin d'offrir à ses citoyens et ses citoyennes des projets structurants;

Le 4 mars 2014

ATTENDU le surplus libres de l'arrondissement de 2 500 000 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter le Plan prioritaire d'arrondissement 2014-2017, à savoir :

- Une communauté active
- Une communauté attrayante
- Une communauté responsable
- Une communauté innovante

2.- D'affecter le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 2 500 000 \$ sur quatre ans afin de permettre la réalisation du Plan prioritaire d'arrondissement 2014-2017 (certificat du trésorier – CTA1142431001 : 2 500 000 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0162

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en permettant l'installation d'une génératrice en cour arrière et l'aménagement d'une partie de l'allée de circulation dans la marge avant donnant sur le boulevard Hymus.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en permettant l'installation d'une génératrice en cour arrière et l'aménagement d'une partie de l'allée de circulation dans la marge avant donnant sur le boulevard Hymus, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la génératrice soit complètement localisée dans la pente de l'entrée de garage de façon à être entièrement en dessous du niveau du sol.

ADOPTÉ.

CA14 08 0163

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4540, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4 .a) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 4 mars 2014

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4540, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les plans soumis le 24 février 2014.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547014 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2605, boulevard Pitfield dans la zone I02-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la hauteur ne respecte pas les normes applicables et l'aire de stationnement empiète dans la marge avant donnant sur le chemin du Bois-Franc.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - I02-018);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2605, boulevard Pitfield dans la zone I02-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la hauteur ne respecte pas les normes applicables et l'aire de stationnement empiète dans la marge avant donnant sur le chemin du Bois-Franc, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, conditionnellement à la réalisation des phases 1 et 2 indiquées sur les plans soumis.

De plus, la superficie de l'enseigne proposée devra être conforme à la réglementation, soit 20 mètres carrés au lieu du 25,27 mètres carrés proposé lors de la séance.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140205);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 4 mars 2014

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2335, rue Paton dans la zone H15-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale jumelée un empiètement dans les marges avant et latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140206);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2335, rue Paton dans la zone H15-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale jumelée un empiètement dans les marges avant et latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547015 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1450, rue Cléroux dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 février 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Le 4 mars 2014

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1450, rue Cléroux dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0168

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4540, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4540, place Sam-Borenstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 24 février 2014 qui précisent les matériaux utilisés et leur couleur.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneau de béton finit de couleur « brun noyer » et de la pierre synthétique lisse de couleur ivoire et grise respectivement des compagnies Europa et Rinox, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA14 08 0169

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2605, boulevard Pitfield dans la zone I02-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2605, boulevard Pitfield dans la zone I02-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 4 mars 2014

CA14 08 0170

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547021 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1450, rue Cléroux dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1450, rue Cléroux dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de bois de type « canexel » de couleur « sable », ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0171

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation bifamiliale jumelée située aux 1711, 1713 et 1715, rue Coughtry dans la zone H12-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation bifamiliale jumelée située aux 1711, 1713 et 1715, rue Coughtry dans la zone H12-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0172

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547023 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 834, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 4 mars 2014

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 834, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

De plus, la superficie d'affichage en vitrine maximale de 25% devra être respectée.

ADOPTÉ.

CA14 08 0173

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1440, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1440, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'ajouter un message décrivant le type de restaurant sur l'enseigne extérieure.

ADOPTÉ.

CA14 08 0174

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 12 février 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140209);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur la proposition présentant un fond ovale soumis au comité, à la condition d'ajouter un message afin de mieux informer les consommateurs.

ADOPTÉ.

Le 4 mars 2014

CA14 08 0175

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement RCA08-08-0001-71 ayant pour objet de procéder à une modification règlementaire afin d'interdire l'aménagement d'un service à l'auto pour les usages commerciaux principaux dans les zones commerciales limitrophes à une zone autorisant l'usage résidentiel. Les aménagements de service à l'auto seront toujours autorisés pour les usages additionnels aux débits de carburant ou aux stations-services.

CA14 08 0176

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679002 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi col bleu d'ouvrier en charge - eaux et assainissement, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division voirie de la Direction des travaux publics, financés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ATTENDU l'entente de partenariat entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et l'arrondissement pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que des activités d'entretien et d'exploitation nécessitent un ajout de ressources humaines à la structure existante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 10 800 heures (300 semaines) de cols bleu d'ouvrier en charge (eaux et assainissement), soit pour une présence de dix employés pour une durée de trente semaines, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, financés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ADOPTÉ.

CA14 08 0177

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214001 relatif à la nomination permanente d'une agente de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agente de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Giannina Niezen de façon permanente au poste d'agente de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA14 08 0178

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143984001 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 9 mars au 6 juillet 2014.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Le 4 mars 2014

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Francesco Miele à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent pour la période du 9 mars au 6 juillet 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0179

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA14-08-3 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA14 08 0180

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 45

Le commandant du poste de quartier numéro 7 du Service de police de la Ville de Montréal, M. Daniel Farias, informe l'assemblée qu'un voleur de fils de cuivre a été arrêté, ce qui a permis de résoudre 31 dossiers.

Le conseiller Aref Salem informe les citoyens des éléments suivants :

- Le *Défi Santé 5-30* consiste à atteindre 3 objectifs, en solo, en famille ou en équipe, pendant 6 semaines, du 1^{er} mars au 11 avril : manger au moins 5 portions de légumes et de fruits par jours et bouger au moins 30 minutes par jour.
- Lors de sa séance générale tenue le 4 février, le conseil de Saint-Laurent a mandaté la firme Arbodirect comme fournisseur officiel de service pour offrir à tarif préférentiel le service de traitement préventif des frênes privés à l'aide du biopesticide TreeAzin dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne.
- La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a décerné à l'arrondissement une mention honorable dans la catégorie Énergie pour son projet-pilote d'éclairage à diode électroluminescente (DEL) sur les boulevards Alexis-Nihon et Toupin.
- Le samedi 22 mars aura lieu au parc Beudet la célébration du dixième anniversaire de l'Érablière urbaine.
- Cette année, le voyage-échange avec la Ville de Lethbridge sera fera avec les jeunes âgés de 14 à 16 ans.

En terminant, le maire Alan De Sousa souligne la vie et l'œuvre de M. Pierre Lebeau, à la suite de son décès le 15 février dernier. M. Lebeau a été directeur général de la Ville de Saint-Laurent de 1988 à 2001.

CA14 08 0181

Deuxième période de questions du public, à 20 h 575

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Qu'en est-il des Bixi?

Réponse (Aref Salem) : il n'y aura pas de Bixi à Saint-Laurent mais on sauvera la saison 2014 à Montréal.

Réponse (Véronique Doucet) : on a fait un projet-pilote à Saint-Laurent mais il n'a pas été concluant. Nous sommes en discussions avec Bixi pour un plan d'affaires avec les entreprises pour 2015.

Le 4 mars 2014

Monsieur Jean Zenga, du Cari Saint-Laurent :

- Il accompagne de futurs citoyens qui veulent exercer leur participation citoyenne. Y a-t-il d'autres offres que celle d'Action citoyenne pour un engagement?

Réponse (Alan DeSousa) : il y a les séances du conseil, Cari et les groupes communautaires et sportifs.

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- C'est la dixième année de l'Érablière urbaine.
- Est-ce qu'il y a un comité pour venir en aide aux commerçants de Décarie? Un comité extérieur à l'Association des marchands de Décarie?

Réponse (Alan DeSousa) : le comité doit faire son travail.

CA14 08 0182

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 07.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
